



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## Pôle emploi

Question écrite n° 56595

### Texte de la question

Mme Gisèle Biémouret attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur le transfert par le Pôle emploi de 320 000 dossiers de placement de demandeurs d'emploi à des sociétés privées. Ce projet de partenariat atteste de l'échec de la fusion précipitée et mal préparée de l'ANPE et des ASSEDIC. Actuellement, l'accompagnement personnalisé oblige actuellement chaque agent, faute de moyens humains suffisants, à gérer plus de trois cents dossiers au lieu des 60 à 80 prévus. Il serait paradoxal que l'indemnisation, et surtout l'accompagnement, des demandeurs d'emploi deviennent un marché lucratif pour des sociétés privées, essentiellement liées au secteur du travail temporaire. Un tel transfert pourrait s'interpréter comme une privatisation progressive du service public de l'emploi. Face à l'augmentation du nombre de chômeurs, elle lui demande si le Gouvernement entend doter concrètement Pôle emploi des moyens nécessaires pour remplir sa mission. Elle souhaite connaître ses intentions quant à la finalité du recours à des sociétés privées dans un domaine qui doit rester propre au service public de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Gisèle Biémouret](#)

**Circonscription :** Gers (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56595

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Emploi

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 août 2009, page 7591

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)